RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PUJOL Antoine
COMMISSAIRE AUX COMPTES
[redacted]
Tél : [redacted]
e-mail : [redacted]
SIREN 518 111 190 RCS [redacted]

SARL A.MELDIS
822 Avenue janvier passero
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
RCS CANNES N° 813 165 685

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

DESIGNE COMME COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.MELDIS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.
La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels établis par l'expert-comptable au 30 septembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un total bilan s'élevant à 2 089 698 €, en augmentation de 8.19 % par rapport à l'exercice précédent, un chiffre d'affaires de 4 327 917 € contre 4 314 556 € sur l'exercice précédent, un bénéfice net comptable s'élevant à 17 490 € contre un bénéfice de 23 403 € sur le dernier exercice clos, et des capitaux propres de 545 609 € incluant le bénéfice constaté au 30 septembre 2024, ainsi qu'un actif disponible supérieur au passif exigible.

- Nous avons pris connaissance des projets de statuts et des décisions de la collectivité des associés, relatifs à la transformation de la société A.MELDIS en société par actions simplifiée.

Ces éléments, pris comme projets, n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers .

Fait à Marseille, le 5 avril 2025.

Le Commissaire à la transformation

PUJOL Antoine
commissaire aux comptes
[redacted]seille
Siret : 518 111 190 R.C.S.MARSEILLE - APE : 69.20Z
Membre de la compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Antoine PUJOL

[redacted]